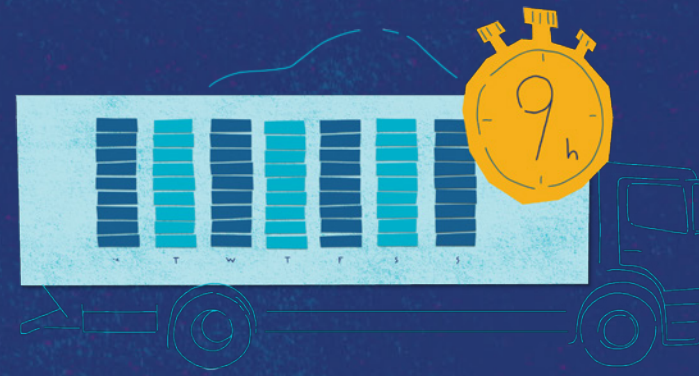


Règles en matière de durée de conduite et de temps de repos

Assurer une concurrence loyale et améliorer les conditions de travail des conducteurs



Les pauses et les temps de repos sont obligatoires:

- le temps de repos hebdomadaire normal d'au moins 45 heures ne peut pas être passé dans la cabine du véhicule
- le repos hebdomadaire doit être pris au plus tard à la suite de 6 périodes de 24 heures à compter de la fin du temps de repos hebdomadaire précédent
- la durée du temps de repos journalier normal doit être d'au moins 11 heures
- toutes les 4,5 heures de conduite, il convient de prendre au moins une pause de 45 minutes (elle peut être divisée en deux: la première doit être d'au moins 15 minutes, la seconde d'au moins 30 minutes)
- l'employeur doit permettre au conducteur de retourner sur le lieu d'emploi ou à son lieu de résidence toutes les trois ou quatre semaines

Les conducteurs effectuant des opérations de transport dans l'UE doivent respecter les conditions suivantes:

- la durée de conduite maximale par jour ne doit pas dépasser 9 heures (elle ne peut être portée à 10 heures que deux fois par semaine)
- la durée de conduite hebdomadaire maximale ne doit pas dépasser 56 heures et 90 heures sur une période de deux semaines

